

HOUNIE Jean-François

De: vge64 <vge64@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 12 septembre 2025 08:24
À: Enquete publique PLUI
Objet: Enquête publique PLUI de Lacq-Orthez du 18 août au 26 septembre 2025

Monsieur le Président de la commission d'enquête, projet de PLUI,

Je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants:

Ces éléments sont importants dans le cadre du zonage PLUI, puisque ils engagent une zone pour une longue durée, la direction choisie en terme d'urbanisme, et notamment la gestion des dents creuses et les choix de développement d'une commune pour une longue durée.

Je suis agriculteur en fin de carrière et sans succession sur la commune de Pardies.

Je suis propriétaire sur la commune de Pardies, des parcelles AH96, AH99, AH2, AH3, AH4 et AH5. Toutes ces parcelles forment un bloc en plein cœur de la commune de Pardies.

Ce bloc se trouve aujourd'hui en partie cultivé, en partie urbanisable, et en partie déjà urbanisé.

Il deviendra très vite une jachère pour la partie cultivée et urbanisable.

Le projet de PLUI classe une partie de ce bloc de parcelles en terrain cultivé ou bâti à protéger en zone urbaine, et une autre partie en secteur avec densité minimale de construction.

Je ne connais pas les incidences de ce classement, mais j'imagine qu'il n'est pas possible de construire dans le futur, des maisons ou ensembles habitables sur la zone terrain cultivé ou non bâti à protéger?

J'imagine qu'il est possible par contre de construire sur la zone avec densité minimale de construction?

De plus, la parcelle AH99, n'est desservie par aucune voie sur ce projet, ce qui rend sa destination compliquée?

Je souhaite que l'ensemble de ces parcelles soient intégrées en zone constructibles dans le projet PLUI, car à mes yeux des projets personnels, communaux ou intercommunaux seraient idéalement positionnés dans cette commune, car déjà entourés de parcelles urbanisées, et surtout en tenant compte de la situation de ce corps de ferme sans succession.

La zone industrielle du secteur en fort développement va provoquer une demande en besoin de logements et de services pour nos aînés. Ma demande va dans ce sens là.

En espérant recevoir une écoute et un partage de vues, veuillez recevoir, Monsieur le Président de la commission d'enquête, mes sincères salutations.

Jean-Michel VIGNASSE.